

Valorisation des séances de dialyses :

La valorisation des séances de dialyses s'effectue dorénavant :

- pour les séances d'entraînement et les séances d'hémodialyses la valorisation s'effectue à partir du fichier de RSA sur l'ensemble de l'année 2006.
- pour les semaines de traitement (séances) de dialyses péritonéales elle s'effectue à partir dans FICHSUP à compter du 1^{er} janvier 2006. Il n'y a donc pas de valorisation de la DP à partir des fichiers de RSA en 2006.

Les deux tableaux ci-après présentent pour les périodes avant et après le 15 mars (groupage V9 et V10) les différents cas de figures possibles, en fonction du GHM obtenu et du type d'Unité médicale codé.

Par rapport aux éléments déjà diffusés concernant les dialyses, la notion d'avant ou après SROS a été remplacée par celle d'avant ou après la date d'autorisation de l'UM, qui est la seule disponible dans GENRSA.

Notons que :

- les GHS calculés par GENRSA ont été déterminés à partir d'un groupage V10 sur l'ensemble de la période.
- La variable type d'UM autorisée n'est applicable qu'à partir de la date d'autorisation renseignée dans GENRSA. Elle permet de valoriser de manière différenciée les séances avant le 15 mars (groupage V9), que ce soit les séances d'entraînement ou celle d'hémodialyse en fonction du lieu de prise en charge ; elle permet également de valoriser de manière différenciée les séances d'hémodialyse en fonction du lieu de prise en charge après le 15 mars (groupage V10).
- Une absence de typage des UM n'entraîne pas la non valorisation des séances.

Avant le 15 mars

GHM	Unité de dialyse (type d'UM : 21,22 ou 23)					Autre type d'UM	
	Avant date d'autorisation		Après date d'autorisation			GHS	Valorisation
	GHS	Valorisation		GHS	Valorisation		
24Z01Z	9503	Tarif 8299	Absence d'actes d'entraînement			9503	Tarif 8299
			type UM=21	9520	Tarif D09		
			type UM=22	9521	Tarif D10		
			type UM=23	9522	Tarif D11		
			Présence d'actes d'entraînement				
			JVRP00701	9500	Tarif D18		
			JVRP00801	9501	Tarif D19		
			JVRP00401	9502	Tarif D17		

A partir du 15 Mars

GHM	Unité de dialyse (type d'UM : 21,22 ou 23)					Autre type d'UM	
	Avant date d'autorisation		Après date d'autorisation			GHS	Valorisation
	GHS	Valorisation		GHS	Valorisation		
28Z04Z	9503	Tarif 9503	type UM=21	9520	Tarif 9520	9503	Tarif 9503
			type UM=22	9521	Tarif 9521		
			type UM=23	9522	Tarif 9522		
28Z01Z	9500	Tarif 9500		9500	Tarif 9500	9500	Tarif 9500
28Z02Z	9501	Tarif 9501		9501	Tarif 9501	9501	Tarif 9501
28Z03Z	9502	Tarif 9502		9502	Tarif 9502	9502	Tarif 9502

Consignes de codage :

- Pour un établissement se trouvant dans une région où le SROS IRC n'a pas été réalisé, il n'est pas nécessaire de typer les unités de dialyse.
- Pour un établissement se trouvant dans une région où le SROS IRC a été réalisé et ayant les autorisations voulues avant la fin de la période de traitement, le typage des UM est obligatoire pour permettre une valorisation selon les règles.
- Les dates d'autorisation renseignées dans GENRSA doivent correspondre aux dates réelles même si celles-ci sont antérieures à l'année en cours.